

CONTRAT 1231
N/REF : 3/11/2024 0H20 C:002602 I:03505
V/REF : Contrat N°001231 du 24/10/2023

SOTIAF

**12 RUE JACQUELINE AURIOL
35136 ST JACQUES DE LA LANDE**

IMMEUBLE : 12 AURIOL
12 RUE JACQUELINE AURIOL
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le

27 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 12 - MR LE BLOHIC 02 99 55 15 51
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B LE BLOHIC

ENTRETIEN DU 20/11/2024
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CURAGE 22 COLONNES EP
CURAGE RESEAU ET GRILLES EP SUR 200 ML
CURAGE 2 SIPHONS EU ET UN RESEAU EU SUR 50 ML
NETTOYAGE SEPARATEUR HYDROCARBURES 6 M3
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPE DURING L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS HYDROCARBURÉES : 258,00 EUROS HT / T(S)
- LES DECHETS DE CURAGE : 48,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat
ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 781,50

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2023 Valeur : 136,0
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Travaux de curage réseau EU + EP + SEP	1/AN	802,50	802,50
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
6,00	M3 de déchets hydrocarbures traités		264,93	1589,58
TOTAL H.T.				2392,08
T.V.A. a 20,00%				478,41
TOTAL T.T.C.En EURO				2870,49

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.